**DEPARTEMENT DE LOIRE ATLANTIQUE**
**ARRONDISSEMENT DE NANTES**
**COMMUNE DE SAINT JEAN DE BOISEAU**

**COM2026-AR-T036**

# Arrêté portant autorisation de travaux et réglementation de la circulation et du stationnement voies de la commune

Le Maire de la Commune de St Jean de Boiseau

**VU** le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2211.1, L-2212.1 et s et L 2213.2,

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982,

**VU** le Code de la Route,

**VU** l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I *« **signalisation temporaire** »* approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,

**VU** la demande présentée par l'entreprise VEOLIA EAU, 30 boulevard Jean Monnet, BP 71261, 44412 Rezé (travaux.reze@veolia.com), et l'entreprise ATPA, rue des Laborantes, 85500 Chambretaud, (exploitation@sarl-atpa.fr)

**CONSIDERANT** qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique,

**SUR PROPOSITION** du directeur du pôle sud-ouest, Nantes Métropole,

**ARRETE :**

**ARTICLE 1** – En raison de travaux de réfections suite à des branchements eau potable sur diverses voies de la commune, la circulation sera réglée et alternée par panneaux de type BK 15 – CK 18 ou par feux trichromes, de 9h00 à 16h00, la vitesse sera limitée à 30 km/h, et le stationnement sera interdit au droit et en face des travaux, et ce entre le 09 et le 27 mars 2026.

**ARTICLE 2** – La signalisation réglementaire et l'affichage de l'arrêté sur le lieu des travaux seront mis en place par le pétitionnaire.

**ARTICLE 3** – Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Directeur du pôle sud-ouest, Nantes Métropole, Monsieur le Chef de Gendarmerie du Pellerin sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie du Pellerin
- Madame la Présidente de Nantes Métropole (pôle sud-ouest)
- Les entreprises VEOLIA EAU et ATPA

Fait à Saint-Jean-de-Boiseau,
Le 27/02/2026

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,
Jérôme BLIGUET

MAIRIE de ST JEAN DE BOISEAU R.F. 44640 (L.Atl.)